

**Le Président**

envoi dématérialisé

Le 7 juin 2021

**Dossier suivi par :** Sonia PENELA  
T 04 67 20 73 29  
sonia.penela@crtc.ccomptes.fr

**Réf. :** GR / 21 / 0867  
CB n° 2021-12-003

**Objet :** Saisine de la chambre régionale des comptes  
Article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales

**P.J. :** 1

Madame le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, à titre de notification, l'avis rendu par la chambre régionale des comptes le 2 juin 2021 à la suite de la saisine du préfet du 28 avril 2021.

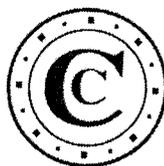
Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.



André PEZZIARDI

Madame le Maire de Comprégnac

[compregnac.mairie@wanadoo.fr](mailto:compregnac.mairie@wanadoo.fr)



**Sections réunies**

DOSSIER CB n° 2021-12-003

Commune de Comprégnac

N° codique : 012049 072

Département de l'Aveyron

*Article L. 1612-2  
du code général des collectivités territoriales*

**AVIS**

**LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES OCCITANIE,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-2, R. 1612-8 et R. 1612-16 ;

Vu le code des juridictions financières ;

Vu les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics communaux et intercommunaux ;

Vu les arrêtés du 16 décembre 2020, du président de la chambre régionale des comptes Occitanie, n° 2021-02 relatif aux formations de délibéré et n° 2021-03 relatif aux attributions des sections et autres formations délibérantes ;

Vu la lettre du 28 avril 2021, par laquelle la préfète de l'Aveyron a saisi la chambre pour avis, sur le fondement de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la lettre de la chambre du 30 avril 2021 au maire de Comprégnac, l'informant de la saisine susvisée et l'invitant à présenter ses observations, soit oralement soit par écrit, avant la date limite du 10 mai 2021 ;

Vu les pièces complémentaires transmises par la trésorerie générale de Millau par courriel du 4 mai 2021 et par la préfecture de l'Aveyron par courriel du 6 mai 2021 ;

Vu l'ensemble des pièces du dossier ;

Après avoir entendu Madame Sonia PENELA, première conseillère, en son rapport ;

**ÉMET L'AVIS SUIVANT :*****Sur la recevabilité de la saisine***

1. La préfète de l'Aveyron, par lettre susvisée du 28 avril 2021, a saisi la chambre régionale des comptes en application de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que : « si le budget n'est pas adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants, le représentant de l'État dans le département saisit sans délai la chambre régionale des comptes qui, dans le mois, et par un avis public, formule des propositions pour le règlement du budget. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire. Si le représentant de l'État dans le département s'écarte des propositions de la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. ».
2. La secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron a reçu délégation de la préfète et a donc qualité pour agir.
3. Le délai dont dispose la chambre pour formuler des propositions court à compter du 6 mai 2021, date à laquelle la chambre a été en possession de l'ensemble des justifications et documents prévus à l'article R. 1612-16 du code précité.

***Sur la reprise des résultats de l'exercice 2020***

4. Les résultats du compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal et du budget annexe eau et assainissement tenus par l'ordonnateur correspondent avec ceux enregistrés dans les comptes de gestion tenus par le comptable public.
5. Aucun reste à réaliser n'est recensé pour le budget annexe eau et assainissement. Par ailleurs, les résultats reportés sont positifs et s'élèvent à 3 108,22 € en section d'exploitation et à 25 954,31 € en section d'investissement.
6. Des restes à réaliser en section d'investissement sont recensés pour le budget principal : 8 500 € en dépenses et 64 500 € en recettes, soit un solde des restes à réaliser prévu de 56 000 €. Après vérification des pièces justificatives, le montant corrigé des restes à réaliser pour le budget principal est arrêté à 8 113,14 € de dépenses payées et 71 972 € au titre des recettes réellement perçues, soit un solde effectif des restes à réaliser de 63 858,86 €.
7. La variation du solde des restes à réaliser en section d'investissement a des conséquences sur le besoin de financement et l'affectation du résultat de fonctionnement. Au total, le besoin de financement s'évalue à - 78 812,29 € (au lieu de - 86 671,15 €). Ce déficit est couvert par une affectation au chapitre 1068 d'un montant équivalent, dégageant ainsi un report en fonctionnement de 11 430,08 € (au lieu de 3 571,22 €).

**tableau 1 : Correction de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020**

(en €)	Délibération votée	Correction par la chambre	Écart
Résultat à affecter	90 242,37	90 242,37	
Solde exécution investissement	- 142 671,15	- 142 671,15	
+ solde des restes à réaliser	56 000,00	63 858,86	7 858,86
<b>= Besoin en financement</b>	<b>- 86 671,15</b>	<b>- 78 812,29</b>	<b>7 858,86</b>
AFFECTATION	90 242,37	90 242,37	
Affectation en réserves R 1068	86 671,15	78 812,29	- 7 858,86
Report en fonctionnement R 002	3 571,22	11 430,08	7 858,86

### **Sur la proposition du budget annexe eau et assainissement**

8. Concernant la section investissement, en matière de dépenses, deux opérations d'équipement sont prévues : l'opération 16 relative au « périmètre et protection du captage de la source », pour 10 000 €, et l'opération 17 relative à des travaux de forage, pour 13 000 €. En projet depuis plusieurs années, déjà inscrites au budget 2020 avant d'être annulées, il est proposé de les maintenir, le budget annexe eau et assainissement, service public industriel et commercial, se présentant à l'équilibre.

9. Ainsi, le montant total des recettes d'investissement cumulées, équivalent à celui des dépenses cumulées, s'élève à 53 765 €.

10. Concernant la section d'exploitation, compte tenu des dépenses engagées, il n'y a pas lieu d'apporter de modifications au projet de budget non voté et il convient de reprendre les différents montants proposés.

11. Ainsi, le montant total des dépenses d'exploitation cumulées, équivalent à celui des recettes d'exploitation cumulées, s'élève à 71 442 €.

12. Il résulte de l'ensemble de ces éléments que :

- la section d'exploitation est équilibrée en recettes et en dépenses à 71 442 € ;
- la section investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à 53 765 €.

### **Sur la proposition du budget principal**

#### **Concernant la section investissement**

13. En matière de dépenses, une opération de voirie pour un montant de 61 000 €, ainsi que la mise en réserve au chapitre 21 de 20 000 € pour d'hypothétiques opérations d'achat de deux terrains étaient prévues. Aucune de ces opérations n'a été initiée et elles ne revêtent pas un caractère d'urgence, aussi il convient de ne pas les inscrire.

14. Par ailleurs, au vu des justificatifs produits, les restes à réaliser en dépenses d'investissement ont été légèrement surestimés : déclaré à 8 500 € en dépenses, il convient de ramener le montant à 8 113,14 € effectivement payés.

15. Le retrait des opérations ramène le total des dépenses réelles d'investissement (hors dépenses imprévues) à 24 217,14 €. Par conséquent, le montant des dépenses imprévues est inscrit pour 1 815 € (soit 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles), conformément à l'article L. 2322-1 du code général des collectivités territoriales.

16. Ainsi, le montant total des dépenses d'investissement cumulées s'élève à 168 703,29 €, au lieu de 254 885 € (soit un écart de 86 181,71 €).

17. En matière de recettes, des subventions d'investissement de différents organismes étaient prévues au chapitre 13 pour un montant total de 104 634 € (dont certaines en lien avec les opérations d'équipements susmentionnées). Le retrait desdites opérations entraîne la suppression des subventions correspondantes, ramenant la ligne à 73 108 €, ainsi que la suppression d'un emprunt de 52 000 € envisagé pour compléter le plan de financement.

18. Par ailleurs, et comme évoqué *supra*, l'ajustement du solde des restes à réaliser d'investissement a des conséquences sur l'affectation du résultat, le chapitre 1068 étant ramené à 78 812,29 € au lieu de 86 671,15 €.

19. Enfin, un virement en provenance de la section de fonctionnement de 6 745,86 € permet d'équilibrer la section de fonctionnement.

20. Ainsi, le montant total des recettes d'investissement cumulées s'élève à 170 246 €, au lieu de 254 885 € (soit un écart de 84 639 €), avec un résultat prévisionnel positif dégagé de 1 542,71 €.

#### **Concernant la section de fonctionnement**

21. En matière de dépenses, compte tenu des dépenses engagées, il n'y a pas lieu de faire évoluer les montants proposés. La seule modification porte sur l'introduction d'un virement à la section d'investissement de 6 745,86 € pour équilibrer la section de fonctionnement.

22. En matière de recettes, et compte tenu des dotations effectivement notifiées, le montant du chapitre 74 doit être ramené à 50 468 €.

23. Par ailleurs, l'ajustement du solde des restes à réaliser d'investissement a des conséquences sur l'affectation du résultat, notamment sur le résultat reporté (R002), une fois couvert le besoin de financement, qui passe de 3 571,22 € à 11 430,08 €.

24. Ainsi, le montant total des dépenses de fonctionnement cumulées, équivalent à celui des recettes de fonctionnement cumulées, s'élève à 209 787,86 €.

#### **Concernant l'équilibre des sections**

25. Il résulte de l'ensemble de ces éléments que :

- la section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à 209 787,86 € ;
- la section investissement est en suréquilibre de 1 542,71 €, étant précisé que les dispositions de l'article L. 1612-7 du code général des collectivités territoriales rappellent notamment que le budget d'une commune dont la section d'investissement comporte un excédent n'est pas considéré comme étant en déséquilibre.

#### ***Sur les risques pour les budgets ultérieurs***

26. La chambre constate que le budget principal de la commune de Comprégnac est marqué par une faible capacité d'autofinancement, avec une tendance à la dégradation. Par ailleurs, la commune est déjà endettée : le budget principal porte encore trois prêts jusqu'en 2033, avec une annuité moyenne de 13 000 € sur les 13 prochaines années. Sa capacité de désendettement est

passée à 10 ans en 2020 et la commune finance les récentes opérations d'investissements par des lignes de trésorerie (dont 80 000 € ouverts en novembre 2020, à rembourser avant fin octobre 2021).

27. Une analyse de la situation financière de la commune montre que le budget annexe eau et assainissement contribue au besoin de fonds de roulement du budget principal.

28. Ainsi, la suppression du compte de liaison et la gestion distincte du budget principal et budget annexe eau et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 n'est pas sans conséquence sur la situation de la trésorerie du budget principal de la commune.

29. Par conséquent, la chambre recommande à la commune de porter une attention particulière aux conséquences résultant de l'individualisation du budget annexe sur la trésorerie du budget principal, dès l'exercice 2021, ainsi que sur les suivants.

**PAR CES MOTIFS :**

- 1) **DÉCLARE** recevable la saisine de la préfète de l'Aveyron ;
- 2) **PROPOSE** à la préfète de l'Aveyron de régler les budgets primitifs 2021 de la commune de Comprégnac sur la base des montants suivants, dont le détail est précisé en annexe :
  - pour le budget annexe eau et assainissement :
    - 71 442,00 € en recettes et dépenses de fonctionnement ;
    - 53 765,00 € en recettes et en dépenses d'investissement ;
  - pour le budget principal :
    - 209 787,86 € en recettes et dépenses de fonctionnement ;
    - 168 703,29 € en dépenses d'investissement et 170 246 € en recettes d'investissement, soit un suréquilibre de 1 542,71 € ;
- 3) **ATTIRE L'ATTENTION** sur l'équilibre financier précaire du budget principal de la commune, compte tenu de la faiblesse de l'excédent brut de fonctionnement et de la capacité d'autofinancement, ainsi que sur les conséquences résultant de l'individualisation du budget annexe eau et assainissement sur la trésorerie du budget principal de la commune, dès l'exercice 2021 ;
- 4) **RAPPELLE** au maire qu'en application de l'article R. 1612-18 du code général des collectivités territoriales, le présent avis de la chambre doit être publié, dès sa réception, sous sa responsabilité, par affichage ou insertion dans un bulletin officiel ; qu'en application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit être tenu informé, dès sa plus proche réunion, de l'avis rendu par la chambre ; qu'en application du 2<sup>nd</sup> alinéa du même article, l'avis fera l'objet d'une publicité immédiate sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante.

Le présent avis sera notifié à la préfète du département de l'Aveyron, au maire de la commune de Comprégnac, et une ampliation sera adressée à la directrice départementale des finances publiques de l'Aveyron.

Délibéré à Montpellier le 2 juin 2021.

**Présents :** M. André PEZZIARDI, président de la chambre régionale des comptes Occitanie, président de séance,  
M. Didier GORY, président de section,  
M. Hervé BOURNOVILLE, président de section,  
M. Jérôme HENRI-ROUSSEAU, premier conseiller,  
Mme Sonia PENELA, première conseillère, rapporteure

Le président de séance



André PEZZIARDI

**Annexe 1 : Propositions du budget principal de la commune de Comprégnac, exercice 2021**

**tableau 2 : Vue d'ensemble avec modifications des restes à réaliser et du résultat de fonctionnement reporté**

			<b>FONCTIONNEMENT</b>	
			DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
+			209 787,86 €	198 357,78 €
+			+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €	0,00 €	11 430,08 €
=			=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			209 787,86 €	209 787,86 €
			<b>INVESTISSEMENT</b>	
			DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
+			17 919,00 €	98 274,00 €
+			+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	8 113,14 €	8 113,14 €	71 972,00 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	142 671,15 €	142 671,15 €	0,00 €
=			=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			168 703,29 €	170 246,00 €
			<b>TOTAL</b>	
<b>TOTAL DU BUDGET</b>			378 491,15 €	380 033,86 €

tableau 3 : Proposition détaillée au chapitre :

## Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	61 750,00 €	013	Atténuations de charges	0,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	86 900,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	12 450,00 €
014	Atténuation de produits	9 600,00 €	73	Impôts et taxes	122 371,00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	35 830,00 €	74	Dotations et participations	50 468,00 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00 €	75	Autres produits de gestion courante	13 068,78 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>194 080,00 €</b>	<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>198 357,78 €</b>
66	Charges financières	6 140,00 €	76	Produits financiers	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00 €	78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00 €			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>200 320,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>198 357,78 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	6 745,86 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 722,00 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>9 467,86 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>209 787,86 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>198 357,78 €</b>
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	11 430,08 €
<b>TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>209 787,86 €</b>	<b>TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>209 787,86 €</b>

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 468 €
---	---------

## Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
010	Stocks	0,00 €	010	Stocks	0,00 €
			13	Subventions d'investissement (hors 138)	73 108,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	8 737,76 €	204	Subventions d'équipement reçues	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	21	Immobilisations corporelles	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €
	Total des opérations d'équipement	3 675,38 €	23	Immobilisations en cours	0,00 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>12 413,14 €</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>73 108,00 €</b>
10	Dotations, fond divers et réserves	0,00 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	8 857,85 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	1068	Excédent de fonct. capitalisés	78 812,29 €
16	Emprunts et dettes assimilées	11 804,00 €	138	Autres subv. d'invest non transférables	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0,00 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	1 815,00 €	27	Autres immobilisations financières	0,00 €
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>13 619,00 €</b>	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>13 619,00 €</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>87 670,14 €</b>
45..1	Total des opé. pour compte de tiers	0,00 €	45..2	Total des opé. pour compte de tiers	0,00 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>26 032,14 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>160 778,14 €</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	6 745,86 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 722,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	041	Opérations patrimoniales	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>26 032,14 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>170 246,00 €</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	142 671,15 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00 €
<b>TOTAL des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>168 703,29 €</b>	<b>TOTAL des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>170 246,00 €</b>

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 467,86 €
---	------------

**Annexe 2 : Propositions du budget annexe eau et assainissement de la commune de Comprégnac, exercice 2021**

**tableau 4 : Vue d'ensemble**

			<b>EXPLOITATION</b>	
			DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
+			71 442,00 €	68 333,78 €
+				+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00 €	0,00 €	3 108,22 €
=			=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>			71 442,00 €	71 442,00 €
			<b>INVESTISSEMENT</b>	
			DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
+			53 765,00 €	27 810,69 €
+				+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €	0,00 €	25 954,31 €
=			=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			53 765,00 €	53 765,00 €
			<b>TOTAL</b>	
<b>TOTAL DU BUDGET</b>			125 207,00 €	125 207,00 €

tableau 5 : Proposition détaillée au chapitre :

## Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	26 450,00 €	013	Atténuations de charges	0,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000,00 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	59 600,04 €
014	Atténuation de produits	5 100,00 €	73	Produits issus de la fiscalité	0,00 €
			74	Subventions d'exploitation	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>41 550,00 €</b>	<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>59 600,04 €</b>
66	Charges financières	4 498,00 €	76	Produits financiers	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00 €
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	0,00 €			
022	Dépenses imprévues d'exploitation	2 440,00 €			
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>48 488,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>59 600,04 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	22 954,00 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	8 733,74 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>22 954,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>8 733,74 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>71 442,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>68 333,78 €</b>
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	3 108,22 €
<b>TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées</b>		<b>71 442,00 €</b>	<b>TOTAL des recettes d'exploitation cumulées</b>		<b>71 442,00 €</b>

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	14 220,26 €
---	-------------

## Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
			13	Subventions d'investissement	4 200,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	9 205,26 €	20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	21	Immobilisations corporelles	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €
	Total des opérations d'équipement	23 000,00 €	23	Immobilisations en cours	0,00 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>32 205,26 €</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 200,00 €</b>
10	Dotations, fond divers et réserves	0,00 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	656,69 €
			106	Réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	8 826,00 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0,00 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	27	Autres immobilisations financières	0,00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	4 000,00 €			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>12 826,00 €</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>656,69 €</b>
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0,00 €	4582	Total des opé. pour compte de tiers	0,00 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>45 031,26 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 856,69 €</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	8 733,74 €	021	Virement de la section d'exploitation	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	22 954,00 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	8 733,74 €	041	Opérations patrimoniales	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>53 765,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>27 810,69 €</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	R001	Solde d'exécution positif reporté n-1	25 954,31 €
<b>TOTAL des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>53 765,00 €</b>	<b>TOTAL des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>53 765,00 €</b>

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	14 220,26 €
--	-------------